

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Comité II

Antilope du Tibet (*Pantholops hodgsonii*)

Mesures de lutte contre la fraude

PROJETS DE DÉCISIONS SUR L'ANTILOPE DU TIBET (*PANTHOLOPS HODGSONII*):
MESURES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le présent document a été préparé par le Secrétariat, sur la base du document CoP17 Doc. 66, après discussion et approbation à la dixième séance du Comité II (voir document CoP17 Com. II Rec. 10).

À l'adresse des Parties concernées par le commerce illégal de spécimens de l'antilope du Tibet

17.AA Toutes les Parties concernées par le commerce illégal de spécimens de l'antilope du Tibet sont encouragées à profiter de l'offre d'appui de l'organe de gestion CITES de la Suisse, en particulier en ce qui concerne les méthodes d'identification et l'échange d'informations et de connaissances sur le sujet.

À l'adresse du Comité permanent

17.BB Le Comité permanent examine les résultats et aboutissements de l'atelier organisé par INTERPOL et la Suisse en juillet 2016, et fait des recommandations aux pays concernés par ce commerce sur la base de ces informations.